



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

**19 février 2008 – 18h00**

### **Communauté de communes de l'Isle Crémieu**

**Mesdames, Messieurs,**

**Présents** : PÉLLETIER Bruno, BERETTA Daniel, TUDURI Alain, ANDREU Jean-Louis, ALLANDRIEU Jean, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, LOMBARD Robert, MENUET Serge, MORNEY Roger, RIVAL Christian, TOURNIER Marcel, RAY Albert, VAGNON Georges, GARCIN Jean-Jacques, BLANC Jean-Claude, GENTIL Yves, MOLINA Adolphe, HOTE Daniel, MILLOT Christian, MOYNE BRESSAND Alain, DESCAMPS Gil, REINHARD Yves, BLANC Dominique, CHOLLIER Patrick, ROUX Elisabeth.

**Suppléants** : VEYRET Alain (supplée BERNET Raymond)

**Excusés** : LAPORTE André (pouvoir à PELLETIER Bruno), GIMEL Daniel, DEZEMPTÉ Gérard, JOANNON Jean, BERNARD Marc (pouvoir à MOLINA Adolphe), PAVIET SALOMON André (pouvoir à ROUX Elisabeth)

**Absents titulaires** : BOSSY Claude, ROBERT Pierre, BOYER Georges, MIGLIARINI Robert, CERUTTI Martine, MARTIN Jean-Louis, DALBEIGUE Marc.

#### **1er Ordre du jour**

- Election du Président du syndicat mixte
- Election des Vice-présidents du syndicat mixte
- Election du bureau du syndicat mixte

#### **Après élection, le nouveau Président prend en charge le 2<sup>ème</sup> ordre du jour**

##### **1<sup>ère</sup> partie**

- Compte administratif Budget principal 2007 – Affectation du Résultat Budget principal 2007
- Budget primitif 2008 – Budget principal
- Réactualisation Compte Epargne Temps Chef de projet SCOT

##### **2<sup>ème</sup> partie (ne concernera que les conseillers syndicaux adhérents au CDRA2)**

- Compte administratif Budget annexe CDRA 2007 - Affectation du Résultat Budget annexe CDRA 2007
- Budget primitif 2008 – Budget annexe CDRA
- Avenants conventions Groupement des OTSI - CLD
- Plan d'actions LEADER
- Questions diverses

Le Président du SCOT Adolphe MOLINA remercie les personnes présentes et ouvre la réunion conformément à l'ordre du jour.

Du fait de l'élection d'un nouveau Conseil de communauté suite à la fusion entre la CC de l'Isle Crémieu et la CC Les Balcons du Rhône et le Président du Symbord étant un membre de ce conseil communautaire, il convient de réélire, selon l'art. L21.22-10 du code général des collectivités territoriales le Président, les Vice-présidents et le Bureau.

## **1 Election du Président, des Vice-Présidents et du Bureau**

Pour le bon déroulement de ces élections, le benjamin de la séance, Gil DESCAMPS est nommé secrétaire de séance et le doyen de l'assemblée, Georges VAGNON, procède à l'appel de candidature.

### **Election du Président :**

Seul Adolphe MOLINA, Président sortant, est candidat.

<b>TEXTE DE DELIBERATION</b>
------------------------------

#### **Objet : Election du Président**

En référence aux articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Président est réalisée à scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Adolphe MOLINA est élu Président du syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

**ADOPTÉ** : à 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

-----

### **Election des Vice-Présidents :**

Les vice-présidents sortants sont candidats :

- BERETTA Daniel
- BLANC Dominique
- BUHAGIAR Jean-Claude
- JOANNON Jean
- MORNEY Roger
- MOYNE BRESSAND Alain
- PELLETIER Bruno
- ROUX Elisabeth

<b>TEXTE DE DELIBERATION</b>
------------------------------

#### **Objet : Election des Vice-Présidents**

En référence aux articles L 25211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des vice-présidents est réalisée au scrutin à deux tours à la majorité absolue et un tour à la majorité relative.

Mesdames et Messieurs

- BERETTA Daniel
- BLANC Dominique
- BUHAGIAR Jean-Claude
- JOANNON Jean

- MORNEY Roger
- MOYNE BRESSAND Alain
- PELLETIER Bruno
- ROUX Elisabeth

sont élus vice-présidents du syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

**ADOPTÉ** : à 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

-----

**Election du Bureau :**

Les membres du Bureau sortant sont candidats :

- MOLINA Adolphe
- BERETTA Daniel
- JOANNON Jean
- BLANC Dominique
- BUHAGIAR Jean-Claude
- JOANNON Jean
- MORNEY Roger
- MOYNE BRESSAND Alain
- PELLETIER Bruno
- ROUX Elisabeth
- GENTIL Yves
- TUDURI Alain
- MENUET Serge
- LOMBARD Robert

<b>TEXTE DE DELIBERATION</b>
------------------------------

**Objet : Election du Bureau**

En référence aux articles L 25211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Bureau est réalisée au scrutin à deux tours à la majorité absolue et un tour à la majorité relative.

Après en avoir délibéré, le bureau du syndicat mixte de la boucle du Rhône en Dauphiné est constitué comme suit :

- MOLINA Adolphe
- BERETTA Daniel
- JOANNON Jean
- BLANC Dominique
- BUHAGIAR Jean-Claude
- JOANNON Jean
- MORNEY Roger
- MOYNE BRESSAND Alain
- PELLETIER Bruno
- ROUX Elisabeth
- GENTIL Yves
- TUDURI Alain
- MENUET Serge
- LOMBARD Robert

**ADOPTÉ** : à 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

## **2 Compte Administratif 2007 – Budget principal SYMBORD**

Monsieur MOLINA présente le compte administratif du budget principal pour l'année 2007.

### TEXTE DE DELIBERATION

**Objet : Compte administratif 2007 Budget principal**

Les membres du Conseil Syndical **approuvent** le compte administratif 2007 présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	140 299.38 €	84 914.81 €
Recettes	373 241.42 €	42 861.02 €
Résultat	232 942.04 €	- 42 053.79 €

## **3 Compte Administratif 2007 – Budget principal SYMBORD- Affectation du résultat**

### TEXTE DE DELIBERATION

**Objet : Affectation du résultat 2007**

Après présentation du compte administratif 2007, et afin de couvrir le solde négatif de la section d'investissement,

Les membres du Conseil Syndical, après avoir délibéré :  
**décident** pour le budget primitif 2008, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2007, soit 42 053.79 € au compte 1068, pour couvrir le solde négatif de la section d'investissement.

La différence, soit 190 888.25 €, est reportée au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté.

## **4 Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget primitif 2008 du Syndicat mixte la boucle du Rhône en Dauphiné**

Monsieur MOLINA rappelle que la cotisation proposée est en diminution. Elle passe de 1.5 euro à 1 euro par habitant.

### TEXTE DE DELIBERATION

**Objet : Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget primitif 2008 "SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné"**

Pour mener à bien sa mission d'élaboration et de suivi du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Syndicat Mixte perçoit chaque année des collectivités locales membres une cotisation financière.

Le Président, aux vues des besoins matériels de la structure opérationnelle du Syndicat et des frais d'études pour la compétence et la mission SCOT en 2008, propose une participation de 1 euro par habitant.

Les membres du comité syndical **approuvent** cette proposition et **fixent** le montant de la participation financière par habitant pour la compétence SCOT en 2008 à **1 euro**.

## **5 Budget primitif SYMBORD 2008.**

Monsieur MOLINA présente le budget primitif SYMBORD 2008.

Il signale que, cette année, sont prévues des indemnités pour les vice-présidents afin que les membres du Conseil Syndical puissent mieux s'investir au sein du syndicat mixte. Le Président prochainement élu choisira de les accorder ou non.

### **TEXTE DE DELIBERATION**

**Objet : Budget primitif SYMBORD 2008.**

Les membres du Conseil Syndical **approuvent** le budget primitif 2008 équilibré comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	277 800 €	112 053 €
<b>Recettes</b>	277 800 €	112 053 €

## **6 Réactualisation Compte Epargne Temps**

Un compte Epargne Temps avait été mis en place par délibération du 5 juillet 2005 au profit du chef de projet SCOT afin qu'il puisse accumuler ses droits à congés rémunérés.

Il convient de réactualiser ce Compte Epargne Temps au profit du nouveau chef de projet SCOT, Pamela REYMOND.

### **TEXTE DE DELIBERATION**

**Objet : Réactualisation Compte Epargne Temps au profit de Pamela REYMOND**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de valider la réactualisation d'un Compte Epargne Temps au profit de l'agent Pamela REYMOND.

**ADOpte** à 30 voix pour, 0voix contre, 0 abstention.



Les membres du Conseil Syndical non adhérents au CDRA ne participent pas à la deuxième partie de la réunion qui concerne le CDRA et quittent la séance.



## **7 Compte administratif Budget annexe CDRA 2007**

Monsieur MOLINA présente le compte administratif CDRA, pour l'année 2007.

### TEXTE DE DELIBERATION

**Objet : Compte administratif 2007 – Budget annexe Syndicat mixte CDRA la boucle du Rhône en Dauphiné**

Les membres du Conseil Syndical **approuvent** le compte administratif 2007 présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	156 227.22 €	40 704.42 €
Recettes	209 114.25 €	7 366.78 €
Résultat	52 887.03 €	- 33 337.64 €

## **8 Affectation du résultat CDRA 2007**

### TEXTE DE DELIBERATION

**Objet : Compte administratif 2007 - Budget annexe Syndicat mixte CDRA la boucle du Rhône en Dauphiné - Affectation du résultat**

Après présentation du compte administratif 2007, et afin de couvrir le solde négatif de la section d'investissement,

Les membres du Conseil Syndical, après avoir délibéré :  
**décident** pour le budget primitif 2008, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2007, soit 33 337.64 € au compte 1068, pour couvrir le solde négatif de la section d'investissement.

La différence, soit 19 549.99 €, est reportée au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté.

## **9 Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget primitif CDRA 2008**

### TEXTE DE DELIBERATION

**Objet : Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget primitif CDRA 2008**

Pour mener à bien sa mission d'élaboration et de suivi du CDRA de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Syndicat Mixte percevra chaque année une cotisation financière des collectivités locales et EPCI adhérents à cette compétence optionnelle.

Pour 2008, année transitoire pour le CDRA, Le Président, compte tenu des besoins matériels et immatériels nécessaires à l'exercice de la mission CDRA et selon la décision prise en comité de pilotage CDRA (*cotisation de janvier à juin 2008 à 1.62/2 soit 0.81 € + cotisation de juillet à décembre 2008 à 4.15/2 soit 2.08*) propose une participation de 2.89 Euros par habitant.

Les membres du comité syndical **approuvent** cette proposition et **fixent** le montant de la participation financière par habitant pour la compétence CDRA en 2008 à **2.89 Euros**.

## **10 Budget primitif CDRA 2008**

Monsieur MOLINA présente le budget primitif CDRA pour l'année 2008.

Monsieur MENUET s'étonne de ne pas voir apparaître dans le budget CDRA le remboursement des cotisations pour des actions non réalisées dans le cadre du CDRA 1.

Monsieur MOLINA répond que le CDRA 1 a été géré par le comité d'expansion. C'est au comité d'expansion de rembourser les EPCI et communes isolées au prorata de la population. Une demande avait été faite dans ce sens pour novembre 2007.

Monsieur MOLINA propose qu'un courrier soit de nouveau envoyé au Président du Comité d'Expansion afin que le remboursement auprès des EPCI se fasse dans les plus brefs délais.

### **TEXTE DE DELIBERATION**

**Objet : Budget primitif 2007 – budget annexe Syndicat mixte CDRA de la Boucle du Rhône en Dauphiné**

Les membres du Conseil Syndical **approuvent** le budget primitif 2008 équilibré comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	308 550 €	74 350 €
<b>Recettes</b>	308 550 €	74 350 €

## **11 Animation CDRA – Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes**

Monsieur MOLINA informe les conseillers syndicaux qu'une délibération est à joindre au dossier de demande de subvention pour le poste d'animation.

### **TEXTE DE DELIBERATION**

**Objet : Demande de subvention – Animation CDRA**

Pour mener à bien sa mission d'animation et de suivi du CDRA de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le syndicat mixte perçoit une subvention de la Région Rhône-Alpes de 50 % d'un coût plafonné à 100 000 €, pour les postes de l'animateur généraliste du CDRA et de l'assistante de gestion.

Pour en bénéficier, les conseillers syndicaux **décident de valider la demande** d'engagement pour le poste « Animation CDRA 2008 » auprès de la Région Rhône-Alpes et **délèguent** Monsieur le Président pour signer les documents qui s'y réfèrent.

## **11 Signature d'une convention entre le Groupement d'OTSI et le syndicat mixte pour le 1<sup>er</sup> semestre 2008.**

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Syndical que cette convention a pour objet de définir le rôle du Groupement d'OTSI par rapport au Syndicat Mixte et la participation financière du Syndicat Mixte au sein du Groupement d'OTSI, dans le cadre de la réalisation du Contrat de Développement Rhône-Alpes de la Boucle du Rhône en Dauphiné (CDRA 2).

Le Groupement d'OTSI assurera la co-animation de la Commission Tourisme chargée de préparer le volet tourisme du prochain CDRA en collaboration avec l'animateur généraliste rattaché au Syndicat Mixte et l'animateur du Conseil Local de Développement.

Le Groupement d'OTSI pourra assurer dans le CDRA 2 la maîtrise d'ouvrage d'actions qui relève de son domaine statutaire, à savoir : la promotion touristique, la mise en réseau des acteurs, le conseil technique auprès des porteurs de projets, la commercialisation de produits.

### **TEXTE DE DELIBERATION**

#### **Objet : Convention de partenariat entre le GOTSI et le SYMBORD – 1<sup>er</sup> semestre 2008**

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2008, le Syndicat Mixte versera un montant forfaitaire de 13 650 €, conformément au plan de financement du 30/11/07, correspondant à l'autofinancement du poste d'animateur tourisme sur 6 mois.

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu,

**DÉCIDE** de valider cette convention et d'autoriser le Président à la signer

**ADOPTÉ** : à 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

## **12 Signature d'une convention entre le CLD et le syndicat mixte pour le 1<sup>er</sup> semestre 2008.**

Le Président explique que cette présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place et d'animation du CLD du CDRA2 et la relation avec le Syndicat Mixte porteur du CDRA2.

Les missions du CLD sont les suivantes :

- Sensibilisation, information, mobilisation et consultation de la société civile et des citoyens.
- Lieu ouvert d'échanges et de propositions.
- Participation de la société civile dans les 6 commissions du CDRA avec une coprésidence des commissions.
- Participation au Comité de Pilotage du CDRA par l'intermédiaire du Président.
- Formulation d'un avis formalisé sur la charte, le contrat définitif; les avenants du contrat, le bonus "développement durable".
- Participation au CTEF Nord-Isère – Boucle-du-Rhône par un membre du CLD.
- Assurer la transversalité de certains thèmes de travail (forêts, transports, ...).



## TEXTE DE DELIBERATION

### **Objet : Convention de partenariat entre le CLD et le SYMBORD – 1<sup>er</sup> semestre 2008**

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2008, le syndicat mixte versera un montant de 1 760 € correspondant à 0.06 €/habitant/an, soit 0.06 x 59 884 habitants sur 6 mois.

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu,

**DÉCIDE** de valider cette convention et autorise le Président à la signer

**ADOPTÉ** : à 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

### **12 Candidature au programme européen LEADER 2007-2013**

Avant de passer la parole à Yves François, président du comité de territoire CARDON qui a porté la réflexion sur LEADER, Vincent CLEUX rappelle aux conseillers syndicaux les tenants et aboutissants du programme LEADER.

LEADER est un programme européen permettant le financement de projet de développement sur les territoires ruraux. Un appel à projet est en cours en Rhône Alpes pour la période 2007-2013. La date limite d'envoi est le 20 février et le syndicat mixte est la seule structure du territoire pouvant porter la candidature. Le budget de subvention moyen est de 1.7 millions d'euros et doit s'appuyer sur des territoires portant des CDRA ou des PNR.

En juillet 2007, le comité de pilotage du CDRA a confié au comité de territoire CARDON, le soin de mener la réflexion sur une candidature du territoire sur la thématique "Patrimoine rural".

Le groupe de réflexion s'est ouvert à l'ensemble des acteurs du Patrimoine sur le territoire et aux communautés de communes en décembre dernier.

Un diagnostic et un plan d'actions sont proposés par ce groupe de travail qui s'appuie sur le projet de CDRA. Ainsi une vingtaine d'actions du CDRA pourraient être cofinancées par LEADER, représentant 55% des subventions publiques

Le programme LEADER doit être géré par un Groupe d'Action Locale (GAL), composé de 50% au moins d'acteurs du territoire privés, et doit bénéficier d'une équipe technique minimum de 1.5 "équivalent temps plein" pour l'animation et la gestion. Des propositions seront faites pour que le coût de ces postes soit complémentaire avec le CDRA et que LEADER ne génère aucune cotisation supplémentaire pour les collectivités locales.

Cécile MARQUE, de CARDON, expose aux élus un diagnostic du territoire de la Boucle du Rhône et un plan d'actions s'appuyant sur certaines actions du CDRA.

Le territoire a une identité forte en terme de patrimoine rural et ce plan d'actions permettrait de mieux l'identifier.

Monsieur MENUET pense qu'il n'est pas possible de valider un projet dans un délai aussi court puisque le dossier doit être déposé demain au plus tard, sans pouvoir éclaircir certaines zones d'ombres telles que la problématique des postes, la gestion par un GAL qui va au-delà des prérogatives qui sont accordées à ce genre de structure.

Monsieur FRANCOIS, Président de CARDON, signale que les actions sur lesquelles s'appuie LEADER ont été validées en comité de pilotage CDRA et sont donc entérinées par les élus.

LEADER est un dispositif supplémentaire permettant d'avoir des moyens supplémentaires afin d'être plus efficaces.

Il est vrai que le délai imposé par l'Europe est court mais indépendant de leur volonté.  
Monsieur MENUET pense que le GAL risque de devenir une structure comme le comité d'expansion ce dont les élus ne veulent plus.

Monsieur RIVAL approuve Monsieur MENUET et trouve que ce genre de structure facilite l'institutionnalisation de groupes de pression.

Monsieur MOLINA trouve qu'effectivement, les élus manquent de temps pour étudier sérieusement ce dossier. Il est évident qu'en contrepartie, 1.7 million supplémentaire est intéressant pour le territoire.

De plus, les conseillers syndicaux avaient opté pour une ligne de conduite concernant le syndicat mixte en termes d'embauche qui était de maintenir une petite structure. Or, aujourd'hui, ce dispositif nous obligerait à embaucher et à intégrer le directeur du groupement des OTSI, ce qui a été catégoriquement rejeté par les élus jusqu'à présent.

Monsieur MENUET ajoute que, sans critiquer le travail de CARDON, le territoire mérite un travail plus approfondi. Il serait ainsi intéressant d'élaborer une réflexion sur les thématiques Patrimoine et Tourisme mais à plus grande échelle.

De plus, il est inconvenant de rajouter un dispositif supplémentaire à la veille des élections.

Monsieur PELLETIER rappelle que LEADER existe depuis 20 ans. On peut préparer un dossier conséquent pour les prochains appels à projet.

Vincent CLEUX répond que le dispositif LEADER est renouvelé tous les 6 ans.

Monsieur GARCIN demande plus d'informations sur la candidature en elle-même.

Vincent CLEUX répond qu'une première sélection a lieu en mai où notre dossier peut être accepté, refusé ou mis en attente de pièces complémentaires. Si c'est le cas, une deuxième sélection a lieu en octobre.

Monsieur MORNEY dit qu'il n'y a aucun risque à proposer notre candidature puisque nous pouvons étoffer le dossier ensuite.

Monsieur MENUET fait remarquer que, même si le GAL est composé de 50% d'élus, les membres du GAL ne représentent pas une collectivité mais agissent en leur nom propre.

Monsieur RIVAL ajoute que c'est une addition de corporatistes qui vont gérer des fonds publics sans aucune légitimité et les élus n'ont pas à cautionner ce système.

Monsieur FRANCOIS répond que le territoire est composite et il n'y a pas que les élus qui souhaitent le voir évoluer. On peut le faire à plusieurs.

Monsieur CHOLLIER ajoute que les collectivités gardent quand même la main sur le choix des actions.

Monsieur HOTE pense qu'il n'est pas raisonnable d'agir dans la précipitation concernant de l'argent public.

Monsieur BLANC ajoute que c'est un dispositif qu'on vient de découvrir, il ne serait pas honnête de l'approuver sans l'étudier plus en détails.

Monsieur MOLINA propose de voter pour ou contre le dépôt du dossier de candidature LEADER.

Le résultat du vote est :

- 20 CONTRE
- 4 POUR
- 5 ABSTENTIONS

#### TEXTE DE DELIBERATION

#### **Objet : candidature au programme européen LEADER**

Sont exposés au conseil syndical :

Les tenants et aboutissants du programme européen LEADER 2007-2013 : portage, moyens, conditions, délai, complémentarité avec le CDRA

La proposition du groupe de travail sur LEADER menée par le comité de territoire CARDON sur le thème "Patrimoine rural" :

- Diagnostic
- Objectifs
- Plan d'action
- Budget et cofinancement

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu,

#### **REFUSE**

De présenter la candidature du territoire Boucle du Rhône en Dauphiné pour le programme LEADER

De porter juridiquement le Groupe d'Action Locale

**ADOPTÉ** : à 4 voix pour, 20 voix contre, 5 abstentions.

### **13 Questions diverses**

✓ Monsieur MOLINA informe les conseillers syndicaux d'un dossier de demande de financement de la part de Nord Isère Initiative, reçu le 18 février alors que les demandes de financement pour le 1<sup>er</sup> semestre 2008 devaient être faites avant la fin de l'année 2007.

De plus, le coût demandé au syndicat mixte est de 10 180 € soit 0.17 € par habitant pour un semestre alors que pendant la période transitoire en 2007, le syndicat mixte avait versé 0.12 € par habitant pour une année.

Les conseillers syndicaux proposent que cette demande fasse l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

✓ Monsieur PELLETIER aimerait avoir des informations sur les AOT (autorité organisatrice des transports) suite à la réunion de PARFER.

Monsieur MOLINA répond que Pamela REYMOND et lui-même travaillent sur le sujet et rencontrent demain le syndicat mixte du Sud Grésivaudan.

Il rappelle aussi que le syndicat mixte est en contact avec Mr BAIETTO du Conseil Général de l'Isère.